

EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION DES EXAMENS

- **DOCUMENTS ET MATÉRIELS ADMIS**

Aucun document personnel n'est admis aux examens de l'Intec

L'usage de calculatrices électroniques est autorisé, sous certaines conditions, pendant les épreuves des examens de l'Intec, *sauf mention contraire sur le sujet* (elles peuvent donc être strictement interdites pour certaines épreuves).

Les calculatrices programmables sont interdites quelle que soit l'épreuve.

Leur fonctionnement doit être autonome et il ne doit pas être fait usage d'imprimante. De plus, l'utilisation des fonctions de transmission des calculatrices est interdite.

Les candidats ne peuvent utiliser qu'une seule calculatrice sur la table ; l'échange des calculatrices entre candidats pendant les épreuves et l'usage de tout élément matériel ou documentaire (disquettes, notice fournie par le constructeur, etc.) sont interdits.

Aucun des documents et matériels interdits ne devront figurer près du candidat.

Les téléphones portables, et d'une manière générale, tous les moyens de communication avec l'extérieur sont interdits.

L'utilisation des GSM ou de tout autre appareil électronique est interdit dès votre entrée dans le centre d'examen et ce, jusqu'à votre sortie du centre.

Vous avez l'obligation de mettre votre GSM dans votre sac ou sacoche au pied de la table d'examen. Il est interdit de garder un GSM sur sa table ou sur soi.

Tout matériel électronique (en dehors de votre calculatrice, montre ou horloge) doit être mis dans votre sac ou sacoche au pied de la table d'examen. Il est interdit de garder du matériel électronique sur sa table ou sur soi.

- **DÉROULEMENT DES ÉPREUVES**

Les candidats doivent être présents 15 minutes avant le début de chaque épreuve.

L'accès à la salle d'examen sera interdit trente minutes après le début de chaque épreuve, quel que soit le motif du retard.

Une fois les sujets distribués, les candidats ne pourront plus quitter la salle d'examen avant l'heure qui leur sera annoncée par le responsable du centre.

- **SORTIES**

Pour une épreuve de 3 heures, aucune sortie n'est autorisée pour quelque raison que ce soit.

Pour une épreuve de 4 heures, aucune sortie n'est autorisée durant les 3 premières heures de l'épreuve. A compter du début de la 4^{ème} heure d'épreuve, vous pouvez demander à aller aux toilettes et revenir composer, ou sortir définitivement de la salle d'épreuve.

Pour une épreuve de 4 heures, aucune sortie pour flâner ou prendre un café entre la 3^{ème} et la 4^{ème} heure d'épreuve n'est autorisée.

- **ATTENTION**

LES EXAMENS DE L'INTEC SONT ORGANISÉS SIMULTANÉMENT DANS DES CENTRES SITUÉS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER. COMPTE TENU DES DÉCALAGES HORAIRE ENTRE LES DIFFÉRENTS CENTRES, LES CANDIDATS NE SERONT PAS AUTORISÉS À QUITTER LA SALLE D'EXAMEN AVANT L'HEURE QUI LEUR SERA PRÉCISÉE PAR LE RESPONSABLE DU CENTRE (MÊME EN CAS DE REMISE DE COPIE BLANCHE).

- **FRAUDES**

Toute communication entre les candidats pendant les épreuves, toute infraction aux règles rappelées ci-dessus concernant les téléphones portables ou tout autre appareil électronique vu à portée ou sur le candidat, toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au Jury des examens de l'Intec.

Plus généralement, tout étudiant qui ne respecterait pas les consignes précisées ci-dessus est passible d'une sanction disciplinaire.